

Charte Romain Jacob

L'ADAR a signé la charte ROMAIN JACOB en date du 23 juin 2015 à Liévin.

Cette charte a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées.

Pour en savoir plus vous pouvez télécharger la charte complète et simplifiée ci-dessous. ([Version audio disponible en cliquant ici](#))

Voir en ligne : [Site internet Handidactique - Charte Romain Jacob](#)